



**DÉCLARATION DE LA TUNISIE AU TITRE DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR N° 105
INTITULÉ «MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL»**

Monsieur le président,

Permettez-moi, en premier lieu, de vous adresser au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la 6^{ème} Commission.

Je voudrais aussi souligner que ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'OCI et du Mouvement des Pays Non-alignés.

La délégation tunisienne se réjouit de la tenue de ce débat qui offre à mon pays l'occasion de réitérer sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. En effet, la lutte contre le terrorisme revêt une importance particulière pour mon pays, car la menace terroriste, sous ses formes et manifestations les plus diverses, reste bien réelle, compte tenu des tensions et risques caractérisant le contexte géopolitique international et régional et de la présence de groupes terroristes et de réseaux criminels dont les activités menacent dangereusement la paix et la stabilité mondiale.

La situation dans le sahel africain constitue en particulier une source de forte préoccupation. Les problèmes graves et multiples auxquels sont confrontés les pays de cette région, exacerbés par le trafic illicite d'armes et de drogues et l'apparition de nouveaux groupes terroristes, dépassent de loin le cadre de leurs frontières et constituent désormais une menace pour la paix et la sécurité internationale. Ce qui exige de la communauté internationale le développement d'une approche globale, concertée et holistique, s'attaquant aux causes profondes d'instabilité dans le sahel africain et la mise en place d'une stratégie globale et intégrée pour le démantèlement de ces groupes.

Monsieur le président,

La Tunisie a toujours manifesté un engagement ferme, aussi bien sur le plan national que régional et international, dans l'objectif de faire face aux menaces du terrorisme. Cet engagement s'est traduit sur le plan national par l'adoption d'une stratégie nationale multidimensionnelle, destinée à s'attaquer aux causes qui favorisent son expansion, et qui tient compte des droits de tous les individus de bénéficier des attributs de la dignité et de la prospérité.

Cette stratégie est accompagnée d'une panoplie d'instruments juridiques visant à transposer en droit interne les dispositions des Conventions et instruments internationaux en la matière. Mais face aux insuffisances et lacunes caractérisant la loi tunisienne sur la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, utilisée par le régime déchu pour réprimer les libertés, la Tunisie a engagé une réforme profonde de sa législation, afin de garantir que toutes les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme soient conformes à ses obligations en matière des droits de l'homme.

Nous sommes en effet convaincus que les mesures antiterroristes et la protection des droits de l'homme ne constituent pas des objectifs antagonistes mais des buts complémentaires qui se renforcent mutuellement.

Sur le plan régional, la Tunisie a adhéré à la quasi-totalité des initiatives et actions en la matière, en ratifiant toutes les Conventions régionales relatives à la lutte contre le terrorisme, à savoir, la convention arabe sur la lutte contre le terrorisme, la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et la Convention de l'Organisation de la Conférence Islamique sur la lutte contre le terrorisme.

Profondément convaincue que la lutte contre le terrorisme dépasse les propres capacités d'un Etat pris individuellement ou de toute organisation internationale, la Tunisie a également adhéré à la plupart des conventions et traités internationaux, traitant de la lutte contre le terrorisme et n'a cessé d'œuvrer pour s'acquitter de ses obligations au titre de la stratégie anti-terroriste mondiale.

Monsieur le président,

Autant le terrorisme n'a ni race ni religion ni nationalité autant il est multiforme, changeant d'expressions, de méthodes et de moyens. De nos jours, le terrorisme est également électronique, recourt de plus en plus aux nouvelles technologies de la communication et évolue de pair avec la cybercriminalité. Toute stratégie, tant nationale que régionale ou internationale, de lutte contre le terrorisme est tenue d'intégrer ce nouvel aspect dans sa conception et sa mise en œuvre.

Sur un autre plan, la Tunisie estime que les démarches sécuritaires et unilatérales ont montré leur limite. Nous restons aussi persuadés que la persistance, au niveau mondial, des injustices politiques, la non-résolution de certains conflits, des disparités économiques, l'exclusion, la diffamation des religions sont autant de facteurs qui concourent à nourrir la haine et le rejet de l'autre, à alimenter l'extrémisme et à favoriser l'endoctrinement et le recrutement de terroristes. D'où la nécessité d'une plus grande mobilisation mondiale pour apporter une riposte globale, concertée notamment à travers une mise en œuvre équilibrée des quatre principaux piliers de la stratégie anti-terroriste mondiale.

Pour cela, la Tunisie considère aussi que nous devrions réunir un sommet des Nations Unies pour, d'une part, renouveler le contrat de paix entre les composantes de la famille humaine et, d'un autre côté, pour mettre au point des plans communs visant à cerner cette haine effrayante, que des groupes irresponsables tentent de diffuser comme s'ils voulaient conférer quelque crédit au mythe de la guerre des civilisations.

La Tunisie attire enfin l'attention sur l'importance de consolidation des capacités nationales des Etats membres et de leurs organismes sécuritaires pour lutter efficacement contre le terrorisme, le blanchissement d'argent, les mouvements douteux des capitaux, la prolifération des armes et de faire face au recours, par les terroristes, aux nouvelles technologies de la communication.

Merci, Monsieur le Président.